

SARS-LA-BUISSIERE

Souvenirs de la période 1940-1945.

Avant la déclaration de guerre, chacun avait reçu l'ordre de construire un abri (tranchée de hauteur d'homme avec 2 sorties). Une affiche de la Commune d'Anderlues organisant la défense passive aérienne figure en annexe.

Dès 1939, tous les hommes âgés de moins de 40 ans et ayant rempli leurs obligations militaires, sont mobilisés pour la surveillance des endroits stratégiques.

Les 40 à 50 ans surveilleront la commune et géreront le fonctionnement de la sirène en cas d'alerte (à Sars, elle était placée sur la maison communale).

Des militaires motards venaient en reconnaissance, l'un d'eux se dirigeant de l'actuelle chapelle "Coralie" vers les "Près des Sarts" y fit une chute, il s'en tira avec le nez cassé.

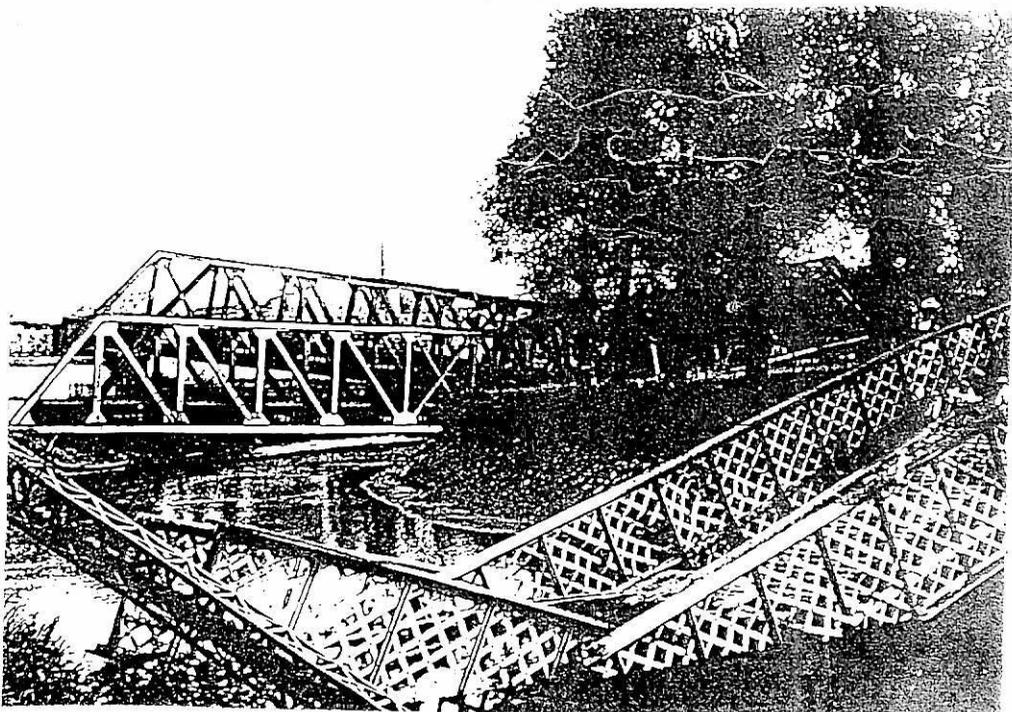
Le 10 mai 1940, la guerre est déclarée et les écoles sont fermées.

Les soldats français et sénégalais prennent position dans notre commune; selon leurs dires, la bataille de la Sambre est imminente. Ils entreprennent donc de creuser de multiples tranchées en divers endroits du village; certaines traces sont encore visibles de nos jours dans le bois près du château.

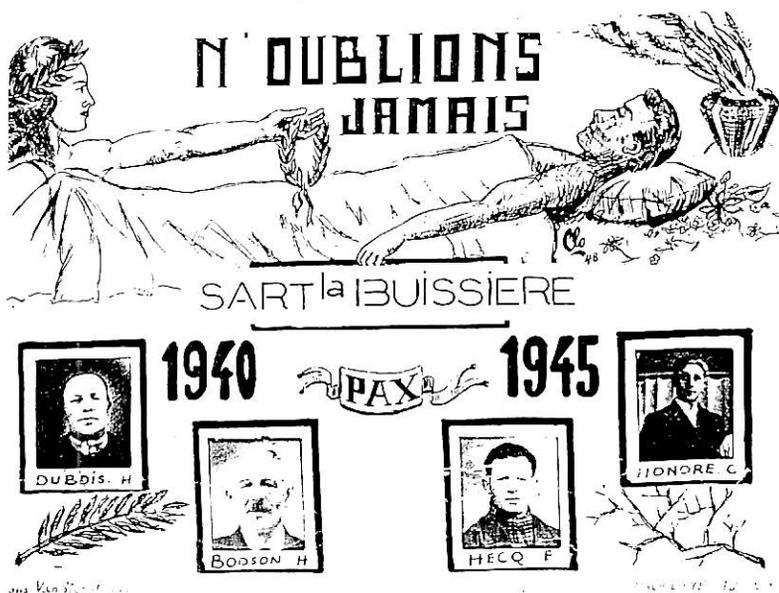
Ces affirmations et la réalité du bombardement de Lobbes jettent sur les routes une partie importante de la population qui abandonne tout,

croyant trouver refuge en France (cela s'avérera être une bonne manipulation de nos amis français). Les adolescents trop jeunes pour le service devaient se rendre en France pour éviter de travailler pour l'occupant, quelques-uns issus de la région liégeoise feront escale à Sars-la-Buissière.

Ici, les soldats français feront sauter le pont enjambant la Sambre et reliant Sars à Fontaine-Valmont et couleront également quelques bateaux amarrés à l'écluse. Les fenêtres devaient être occultées, les allemands tireront dans certaines qui ne l'étaient pas.



La guerre en Belgique ne durera pas longtemps. Le père d'Arlette Hecq fut tué et plusieurs soldats, faits prisonniers, sont envoyés en Allemagne pour remplacer la main d'œuvre déficiente; les plus chanceux rentrent chez eux. Ceux qui avaient fui vers la France regagnent leurs domiciles. On déplorera des blessés et des morts : Madame Honoré, institutrice, y perdra une jambe; son mari et sa belle-sœur seront tués et sa fille blessée. Jacqueline Becquet y perdra ses parents et sa sœur. Une carte commémorative fut éditée pour rappeler le souvenir des Sartois décédés ou disparus durant l'évacuation.



Les timbres de ravitaillement font leur apparition tant pour la nourriture (*farine, beurre, sucre, pommes de terre ...*) que pour les vêtements, les chaussures, le charbon, le savon. On faisait file dans les magasins ! L'huile, le chocolat, les oranges, les torchons ne sont plus que des souvenirs. Le café est remplacé par l'orge torréfié, les brosses de nos fermiers par des "ramons" fait de genêts. Les voitures restent au garage faute d'essence. Les villageois se rendent sur les champs pour y glaner quelques fétus de froment qu'ils portent au moulin afin d'en obtenir un peu de farine. Les fermiers devront livrer la viande, le beurre (*toutes les semaines*) et le froment pour le ravitaillement. Les tissus en erzatz et les chaussures avec semelles en bois font leur apparition.



La résistance s'installe. Plusieurs personnes sont réquisitionnées pour le travail en Allemagne, certaines réussiront à y échapper en se cachant (réfractaires).

Avec la collaboration des fermiers, on confectionnera des pâtisseries qui seront vendues, lors d'une fête organisée au salon communal. La recette servira à envoyer des colis à nos prisonniers.

Les fermiers devaient parfois se rendre à Thuin avec leurs chevaux, afin que les allemands en choisissent les meilleurs pour remplacer les leurs. Les pigeons ne peuvent plus voler, ils pourraient être porteurs de messages. Les fusils, les cuivres devront être remis à l'autorité communale.

La résistance organisera le déraillement d'un train à l'endroit dénommé "blanc mur" (de l'autre côté de la Sambre à Grignart).

Clément van de Velde aura sa moissonneuse brûlée et sera menacé par un voleur qu'il réussira à tuer. Le grand-père de Max Goessens sera tué chez lui. Le mari Gilberte Debrue (*ses parents furent concierges au château avant la guerre*) manipulant imprudemment une grenade lui explosa dans les mains lui sectionnant quelques doigts. Cela se passait dans le bois du château et il fut soigné chez Hubert Menten.

Quelques enfants bruxellois prirent pension chez l'habitant dans notre commune. Lors du retrait des troupes allemandes, des lobbains prirent peur et vinrent habiter Sars-la-Buissière. Quelques religieuses s'installèrent à la maison communale et d'autres chez l'habitant.

Récit d'une sartoise.

COMMUNE D'ANDERLUES

DÉFENSE AÉRIENNE PASSIVE

Construction de tranchées-abris

D'après les instructions reçues du Commissariat Général à la Protection Aérienne Passive, il n'est pas possible de prévoir la construction systématique d'abris bétonnés.

En conséquence, devant l'accroissement constant du danger aérien, il est du devoir de chaque chef de famille de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour la construction dans son jardin d'une tranchée-abri.

La tranchée-abri de jardin est le moyen le plus élémentaire et le moins coûteux de se préserver contre les éclats et le souffle.

L'abri consiste en une tranchée, largeur 1,20 m, longueur : 2 mètres ou plus, hauteur : 2 mètres, creusée dans la cour ou le jardin mais à distance de l'immeuble ou toute construction. Il faut toujours que cette distance de l'immeuble soit supérieure à la hauteur de l'immeuble pour éviter la chute directe des murs.

L'accès de la tranchée est réalisé par un plan incliné dans lequel on taille une dizaine de marches.

La tranchée est alors recouverte, si possible, d'une ossature élémentaire composée soit de tôles ondulées, soit de poutrelles, soit de madriers.

Le tout est ensuite protégé par une couche de terre d'environ 1 mètre d'épaisseur.

INCENDIE

Etant donné qu'il est à craindre une pénurie d'eau en cas de bombardement, nous rappelons qu'il y a lieu de prévoir en tout temps une réserve d'eau à chaque étage des habitations.

Une intervention immédiate avec petite quantité d'eau qui aura été mise en réserve permettra, dans la plupart des cas, l'extinction d'un début d'incendie qui pourrait prendre des proportions catastrophiques si cette sage précaution n'était pas respectée.

Anderlues, le 12 février 1944.